



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2024-013

09 décembre 2024

OBJET : EXTENSION DE LA LICENCE DU LOGICIEL D'INSTRUCTION NETADS A DEUX COMMUNES SUPPLÉMENTAIRES

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la délibération n° CC DEL-2024-127, en date du 28 novembre 2024, autorisant le Président ou son représentant à signer une convention d'adhésion au service instructeur ADS avec les communes de Cauvicourt et de Fresney-le-Puceux,

Vu le souhait des communes de Cauvicourt et de Fresney-le-Puceux d'une instruction de leurs demandes d'autorisations d'urbanisme par notre service instructeur ADS à compter du 1er janvier 2025,

Il y a donc lieu de prévoir une extension de la licence du logiciel d'instruction NetADS à ces communes supplémentaires, ainsi que la maintenance liée à cette extension.

La société OCI Urbanisme a transmis une offre sans formation pour un montant de 957,60 € TTC.

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De valider cette offre et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20241209-CC-DEC-2024-013-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 10/12/2024